

MAIRIE DU POUJOL-SUR-ORB
Place de l'Imbaïsse - 34600 LE POUJOL-SUR-ORB
Tel : 04.67.95.63.28 - Fax : 04.67.95.79.55

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 16 octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le seize octobre à dix-huit heures trente,

le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil, sous la présidence d'Yves ROBIN, Maire.

Date de la convocation : le 9 octobre 2014.

Présents : Yves ROBIN, Marie-France MAUREL, Jean-Luc CARMINATI, Bernadette GUIRAUD, Christine FERRET, Lucienne ANDRIEU, Fabien SCHURRER, Malvine MORERA, Patricia ARNOLD, Marc BRICARD, Bertrand CLÉMENT, Liz THOUREZ et Marc MAILLARD.

Pouvoirs : Bernard ROQUE à Yves ROBIN.

Absents : Bernard ROQUE et Frédéric COSTE.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 h 35.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Christine FERRET pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du PV du conseil municipal du 16 septembre 2014
- 2) Décisions modificatives : commune, lotissement Les Plos et eau et assainissement.
- 3) Régime indemnitaire des agents titulaires
- 4) Enveloppes pour chèques cadeaux de Noël
- 5) Subvention Hérault Énergies menuiserie mairie
- 6) Délégation à un conseiller municipal
- 7) Subvention aux associations
- 8) Nomination du coordonnateur communal du recensement 2015.

QUESTIONS DIVERSES.

Point n°1 : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 août 2014

Le procès verbal de la séance du 16 septembre 2014 est approuvé à l'unanimité des présents.

Point n°2 : Décisions modificatives

Commune : Par 14 voix pour, le Conseil Municipal approuve la décision modificative relative à la révision de crédits du budget communal. Il s'agit de l'intégration des résultats de l'année 2013 dans le budget de l'année 2014.

Eau et assainissement : Par 14 voix pour, le Conseil Municipal approuve la décision modificative relative à la révision de crédits du budget eau et assainissement. Il s'agit de l'intégration des résultats de l'année 2013 dans le budget de l'année 2014.

Lotissement Les Plos : Par 14 voix pour, le Conseil Municipal approuve la décision modificative relative à la révision de crédits du lotissement Les Plos. Il s'agit de l'intégration des résultats de l'année 2013 dans le budget de l'année 2014.

Point n°3 : Régime indemnitaire des agents titulaires

Le conseil municipal approuve le maintien de l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.) allouée aux agents titulaires, chaque année, conformément à la législation de la fonction publique territoriale. Il fixe le coefficient à 3 et le montant de l'enveloppe globale à 10 990,72 €, par 14 voix pour.

Point n°4 : Enveloppe pour chèques cadeaux aux agents contractuels

Contrairement aux agents titulaires, les agents contractuels ne peuvent pas prétendre à l'I.A.T., Monsieur le Maire propose donc de leur distribuer, comme l'année dernière, des chèques cadeaux dont la valeur pourrait se situer entre 50 et 200 € selon la date de recrutement. L'enveloppe globale est fixée à 600 €. Le conseil municipal approuve ce projet par 14 voix pour.

Point n°5 : Autorisation au maire de demander une subvention auprès d'Hérault Énergies Pour le remplacement des menuiseries de la mairie, côté nord.

Monsieur le Maire expose que le remplacement des menuiseries de la mairie, côté nord, outre le fait d'apporter la touche finale à la réhabilitation des bureaux, permettrait de réaliser de réelles économies d'énergie au niveau du chauffage, et qu'à ce titre, l'opération pourrait être subventionnée par Hérault Énergies.

Le Maire est autorisé à demander cette subvention par 14 voix favorables.

Point n°6 : Délégation de fonction à un conseiller municipal

Monsieur le Maire indique que le chantier de construction de la nouvelle cantine requiert un suivi quotidien. Il en ira de même pour la future station d'épuration dès que les travaux débiteront.

Il rappelle que Jean-Luc CARMINATI, 2^{ème} adjoint en charge des travaux, est en activité professionnelle et que, de ce fait, il ne dispose pas de suffisamment de temps pour suivre ces réalisations.

Monsieur le Maire propose donc de déléguer à Fabien SCHURRER, conseiller municipal, la gestion des chantiers communaux précités ainsi que l'organisation des tâches des agents techniques municipaux. Il précise que cette délégation de fonction s'exercera sous son contrôle et sa responsabilité et qu'il demeure libre d'intervenir à tout moment dans les affaires déléguées. Ainsi, il conserve la faculté de se saisir et de traiter certains dossiers dans les matières déléguées.

Parallèlement, Monsieur le maire indique que le montant de l'enveloppe globale des indemnités pouvant être octroyées aux élus du Poujol-sur-Orb n'est pas atteint, puisque le maire et les adjoints ont fait le choix, en début de mandat, de ne percevoir que 50% des indemnités prévues par la loi. De ce fait, il est possible de verser une indemnité au conseiller municipal délégué, dans la mesure où celle-ci ne dépasse pas celle octroyée aux adjoints. Il propose de fixer cette indemnité à 8,25% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire 1015.

Monsieur Fabien SCHURRER n'ayant pas pris part à cette délibération, c'est par 13 voix pour que le conseil municipal approuve la proposition du maire.

Point n°7 : Attribution des subventions aux associations

Les subventions versées aux associations locales restent au même niveau que l'année dernière.

Toutes les associations qui ont déposé une demande conforme seront servies :

- Les théâtres poujolaises : 300 €
- Association des parents d'élèves : 300 €
- Coopérative scolaire : 1 500 €
- Bibliothèque Marcel Guibbaud : 1 100 €
- Amicale du 3^{ème} Age : 300 €
- Plus belle l'Imbaïsse : 300 €

Par 14 voix pour, le conseil municipal se prononce favorablement sur ces montants.

Point n°8 : Nomination d'un coordonnateur communal pour le recensement 2015

La population du Pujol sera recensée en 2015. Pour mener à bien cette opération, il convient de nommer un coordonnateur communal. Fabien SCHURRER est pressenti pour cette mission avec 14 voix d'élu favorable.

QUESTIONS DIVERSES

Recensement de la population en 2015 :

Après la nomination d'un coordonnateur communal chargé de la gestion de l'opération de recensement qui aura lieu début 2015, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendra de recruter 3 agents recenseurs.

Mutuelle des agents territoriaux titulaires :

M. le Maire fait part la nouvelle législation qui porte obligation aux employeurs privés et publics de participer à la prise en charge d'une couverture maladie complémentaire pour les agents titulaires.

Développement du marché hebdomadaire :

La commune a été pressentie pour adhérer à un projet, mené par le Pays Haut Languedoc et Vignobles, en vue de la valorisation et de la promotion du marché hebdomadaire. L'école sera appelée à participer à cette opération.

Goûter des Anciens :

Comme chaque les années, à la période des fêtes, un goûter sera offert aux anciens du village. La date sera fixée en fonction des disponibilités de l'animateur.

Plaques de rues :

Après un état des lieux minutieux, les élus en charge du projet de remplacement des plaques de rues ont retenu un fournisseur, ont examiné plusieurs échantillons (matériau, couleur, graphisme) et passé commande. Toutes les plaques de rues vont donc être changées.

Les anciennes seront relookées par les enfants de l'école et repositionnées aux intersections de rues.

Vêtements de travail des agents techniques :

Jean-Luc CARMINATI et Fabien SCHURRER font part de la décision de fournir des vêtements de travail aux agents techniques, veste, pantalon, tee-shirt et chaussures de sécurité.

Taxe d'Aménagement et Plan Local d'Urbanisme :

La taxe d'aménagement applicable aux nouvelles constructions devra être revue au niveau de la surface minimale qui lui est assujettie.

M. le maire explique que le Plan Local d'Urbanisme devra impérativement être mis en place en 2017. Il propose de constituer une commission qui devra réfléchir sur l'élaboration du cahier des charges, puis préparer la consultation des bureaux d'études.

Yves ROBIN, Jean-Luc CARMINATI, Fabien SCHURRER, Marie-France MAUREL, Bernadette GUIRAUD, Marc BRICARD et Malvine MORERA acceptent de devenir membres de cette commission.

Exercice du droit de préemption sur l'immeuble cadastré A 340 :

Après consultation de la commission des travaux, M. le Maire a décidé d'exercer le droit de préemption pour l'acquisition de ce bien qui permettra à la commune de se doter d'un nouvel espace pour accueillir divers services administratifs et pour mettre à la disposition des associations et des anciens du village un local idéalement situé au cœur du village.

Vigilance crues et Plan Communal de Sauvegarde :

La Communauté de Communes a signé un contrat avec le bureau d'études PRÉDICT pour assurer une vigilance crues sur tous les cours d'eau traversant les communes de son territoire.

Les élus du Pujol ont, quant à eux, pris contact avec le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron pour la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde.

Parking de l'Orb :

La terre entreposée provisoirement après le parking de l'Orb sera transportée sur le site de la STEP.

Conseil Municipal des Jeunes :

Marc Maillard donne lecture du courrier qui sera adressé aux parents des enfants candidats à l'élection du Conseil Municipal des Jeunes. Une autorisation devra être signée par les parents.

La séance est levée à 22 heures.



Fait à LE POUJOL-SUR-ORB le 20 octobre 2014.
Le Maire, Yves ROBIN